

Infirmière puériculture en PMI (H/F)



Contrat 9 mois



Chaumont (52)



Fin de publicité : 31/10/2025

Temps de travail et fondement juridique :

Temps de contrat :
39h/semaine

Fondement juridique du candidat contractuel :
Remplacement temporaire d'un agent sur emploi permanent (article L332-13 du code général de la fonction publique, anciennement art. 3-1 loi 84-53)

Rémunération brute mensuelle :

Infirmière ou puéricultrice

Echelon 1 :	1 944,50 €
R.I.F.S.E.E.P. :	473,00 €
SEGUR :	238,00 €
Sujétion :	40,00 €

Rémunération minimum basée sur la grille indiciaire du grade renseigné.
Dans le cas où vous seriez retenu, une fiche financière vous sera transmise.

Missions du service – positionnement de l'agent :

Au sein de la Maison des solidarités départementales, dans une équipe pluridisciplinaire, sous la responsabilité hiérarchique administrative et technique du cadre de santé de secteur de protection maternelle et infantile, l'infirmier(ère) puéricultrice de PMI exerce des missions médico-sociales de protection et promotion de la santé, de la famille et de l'enfance (enfants de 0 à 6 ans).

Tâches confiées :

Le/la titulaire du poste est chargé(e) de :

- mener, sur un secteur géographique de la Maison des solidarités départementales, des actions de promotion, de prévention et d'éducation à la santé des enfants de moins de 6 ans dans leur famille et dans leurs lieux de vie, en concertation avec les partenaires médico-sociaux
- apporter aide et soutien à la parentalité
- contribuer à l'élaboration de projets individuels ou collectifs en faveur de l'enfant et de la famille ainsi qu'à l'évaluation des besoins sur son secteur
- participer à la prévention des handicaps, à leur dépistage précoce, apporter une aide et une information aux familles
- participer à la mission « aide sociale à l'enfance », prévention de la maltraitance, évaluation et accompagnement de l'enfant et de sa famille
- Animer les réunions d'information, réaliser les enquêtes d'agrément, assurer le suivi des assistantes maternelles et participer à leur formation

Dans ce cadre, le/la titulaire est amené(e) à :

- rencontrer les futures mères à domicile ou à la maternité pour préparer l'arrivée de l'enfant
- effectuer des visites post-natales à la maternité ou à domicile
- participer aux bilans de santé dans les écoles maternelles, auprès des enfants de 3-4 ans
- animer, en fonction des besoins sur le secteur, des actions collectives d'éducation à la santé
- participer à la prévention de la maltraitance et à la prise en charge des enfants dans leur famille, à l'évaluation des informations préoccupantes
- participer à la consultation « nourrissons » et à assurer des permanences
- assurer la gestion des structures d'accueil de la petite enfance (ouverture et suivi)
- accompagner les futurs parents d'enfants adoptés (apparemment)

Profil recherché :

- diplôme d'Etat d'infirmière ou de puéricultrice
- respect de l'usager, non jugement, non directivité, respect du secret professionnel
- sens de l'écoute et de la distance, maîtrise des techniques de communication et de négociation,
- travailler en équipe pluridisciplinaire et en partenariat avec les assistantes sociales, les établissements spécialisés, les autres intervenants du service social, du service de l'aide sociale à l'enfance du conseil départemental ainsi que des partenaires (éducation nationale, secteur médico-social, ...)
- savoir piloter un projet, se tenir informer de l'actualité métier et être force de proposition
- savoir rendre compte
- esprit de synthèse et capacités rédactionnelles
- maîtrise de l'outil informatique
- motivation, rigueur, autonomie et capacité d'adaptation
- permis B et véhicule personnel

Pourquoi nous rejoindre ?

Les plus : Tickets restaurants, association amicale, contrat de groupe et participation mutuelle, prévoyance obligatoire et CNAS.

Organisation de travail : Travail sur 5 jours en moyenne, 39h00, avec amplitude variable en fonction des obligations du service public.
Horaires fixes : 09h00-11h30 14h15-16h45 et le vendredi 16h00. 22 jours RTT et 25 jours de congés annuels.

Possibilité, sous réserve de nécessité de service d'effectuer 40 jours de **télétravail** sur 12 mois (versement d'une indemnité de télétravail) – Possibilité de versement du forfait mobilité durable.

Comment candidater ?

et adresser votre candidature à contact.recrutement@haute-marne.fr

Lettre de motivation, curriculum vitae et recueil de consentement des données exigés.